



**Centre Communal
d'Action Sociale**

— Bagnols-en-Forêt —

C.C.A.S de BAGNOLS-EN-FORÊT

Conseil d'Administration du 20 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois le lundi vingt mars à dix heures, les membres du Conseil d'administration dûment convoqués le mardi quatorze mars deux mille vingt-trois, se sont réunis, Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur René Bouchard, Président en exercice.

Nombre d'administrateurs : 13

En exercice : 13

Présents : 8

Représentés : 1

Absents : 4

Votants : 9

PRESENTS :

BOUCHARD René, GOEMANS Claudine, LACOMME Nicole, LE BIHAN Monique, MEISSEL Yolande, MIFSUD Jacqueline, PELISSIER Sylvie, VAROQUI-ROLLAND Vincent

MEMBRES REPRESENTES : MANSAT Amandine à PELISSIER Sylvie

ABSENTS : AVINENS Marie-Christine, LAFOREST Sylvie, LOMBARD Solange, SAILLET Jérôme

SECRETAIRE DE SEANCE : BOUNIAS Christelle

La séance est ouverte à 10 H 05 minutes.

✉ : C.C.A.S - 1 Place de l'Hôtel de Ville- 83608 BAGNOLS-EN-FORET Cédex

☎ : 04 94 40 31 50 📠 : 04 94 40 67 57

@ : mairie@bagnolsenforet.fr 🌐 : www.bagnolsenforet.fr



**Centre Communal
d'Action Sociale**

— Bagnols-en-Forêt —

DELIBERATIONS

Monsieur le Président souhaite la bienvenue aux administrateurs et présente les points à l'ordre du jour au Conseil d'Administration du CCAS.

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2022 (DELIBERATION N° 01/2023)

M. le Président demande aux administrateurs s'ils ont des observations concernant le compte-rendu du conseil d'administration du 14 novembre 2022.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration en date du 14 novembre 2022 ;**

- **D'autoriser Monsieur Le Président du Centre Communal d'Action Sociale à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.**

2. APPROBATION COMPTE DE GESTION – EXERCICE 2022

Madame Yolande MEISSEL va nous présenter le compte de gestion concernant l'exercice 2022.



**Centre Communal
d'Action Sociale**

— Bagnols-en-Forêt —

BILAN DE CLOTURE 2022	
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Total des recettes	8 826,53
Total des dépenses	12 117,04
= Résultat exercice	-3 290,51
Résultat repris de 2021	14 460,49
= Résultat de clôture 2022	11 169,98
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Total des recettes	0,00
Total des dépenses	0,00
= Résultat exercice	0,00
Résultat repris de 2021	185,87
= Résultat de clôture 2022	185,87
- RAR dépenses 2022	
+ RAR recettes 2022	
= TOTAL	185,87

3. VOTE COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2022

Monsieur le Président sort de la salle du Conseil afin que le compte administratif puisse être voté comme imposé par la réglementation (article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales).

La présidence de séance passe à Madame Sylvie PELISSIER.

Mme Meissel présentera le Compte Administratif de l'exercice 2022, comme suit

Les opérations de recettes et de dépenses sont régulières et suffisamment justifiées et se résument ainsi :

CA CCAS	crédits ouverts	résultat reporté	Réalisations 2022	Résultat de clôture	Restes à réaliser
Section de fonctionnement		14 460.49 €	- 3290.51 €	11 169.98 €	
Recettes	5 600 €	14 460.49 €	8 826.53 €	23 287.02 €	
Dépenses	20 060.49 €		12 117.04 €	12 117.04 €	
Section d'investissement		185.87 €	0 €	185.87 €	0 €
Recettes	1 000 €	185.87 €	0 €	185.87 €	0 €
Dépenses	1 185.87 €		0 €	0 €	0 €
Total		14 646.36 €	- 3290.51 €	11 355.85 €	0 €
Total cumulé				8 065.34 €	

✉ : C.C.A.S - 1 Place de l'Hôtel de Ville- 83608 BAGNOLS-EN-FORET Cédex

☎ : 04 94 40 31 50 📠 : 04 94 40 67 57

@: mairie@bagnolsenforet.fr 🌐: www.bagnolsenforet.fr



Centre Communal d'Action Sociale

— Bagnols-en-Forêt —

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Total des recettes	8 826,53
Total des dépenses	12 117,04
= Résultat exercice	-3 290,51
Résultat repris de 2021	14 460,49
= Résultat de clôture 2022	11 169,98
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Total des recettes	0,00
Total des dépenses	0,00
= Résultat exercice	0,00
Résultat repris de 2021	185,87
= Résultat de clôture 2022	185,87
- RAR dépenses 2022	
+ RAR recettes 2022	
= TOTAL	185,87

Le fonctionnement

Les dépenses

libellé	Réalisé_N_2	Réalisé_N_1	Réalisé 2022
011 - Charges à caractère général	10 712,71 €	9 155,69 €	7 404,98 €
65 - Autres charges de gestion courante	6 357,60 €	9 981,11 €	4 712,06 €
Total général	17 070,31 €	19 136,80 €	12 117,04 €

Les charges à caractère général ont diminué sur 2022, due à l'annulation du repas des anciens prévus initialement au mois de décembre, ainsi qu'à une diminution du coût des colis de Noël.

Les autres charges courantes correspondent aux secours d'urgence dont les demandes ont diminué entre 2021 et 2022, on constate une diminution de 56 % et une diminution de 65 % des attributions concernant les bourses au permis et au BAFA

✉ : C.C.A.S - 1 Place de l'Hôtel de Ville- 83608 BAGNOLS-EN-FORET Cédex

☎ : 04 94 40 31 50 📠 : 04 94 40 67 57

@ : mairie@bagnolsenforet.fr 🌐 : www.bagnolsenforet.fr



**Centre Communal
d'Action Sociale**

— Bagnols-en-Forêt —

Monsieur le Président reprend la présidence de séance.

4. AFFECTATION DES RESULTATS – EXERCICE 2022

Madame MEISSEL va présenter l'affectation des résultats concernant l'exercice 2022, comme suit :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2022 (PREVISIONNEL)	AFFECTATION EXCEDENT 2022 dans B.P 2023
11 169.98 €	Au 1068 : 0.00 €

5. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Madame Sylvie PELISSIER, Vice-Présidente du CCAS, présente le budget primitif 2023, comme suit :

✓ Dépenses section de fonctionnement :

Chapitre	Proposé 2023	Réalisé 2022	Réalisé 2021
011 - Charges à caractère général	9 855.00 €	7 404.98 €	9 155.69 €
012 – Charges de personnel et frais assimilés	7 500.00 €		
023 - Virement à la section d'investissement	1 814.13 €		
65 – Autres charges de gestion courante	14 250.00 €	4 712.06 €	9 981.11 €
Total	33 419.13 €	12 117.04 €	19 136.80 €

Le chapitre 011 est principalement concerné par dépenses liées aux colis de Noël pour 6K €, aux fluides pour 2K € et les abonnements téléphone et internet pour 750 €.

Le chapitre 012 concerne la mise à disposition d'un agent au CCAS à hauteur de 20 % qui n'était pas d'actualité en 2022.

✉ : C.C.A.S - 1 Place de l'Hôtel de Ville- 83608 BAGNOLS-EN-FORET Cédex

☎ : 04 94 40 31 50 📠 : 04 94 40 67 57

@ : mairie@bagnolsenforet.fr 🌐 : www.bagnolsenforet.fr

Le chapitre 023 concerne le virement prévu de la section de fonctionnement à la section d'investissement permettant de financer les dépenses d'investissement.

Le chapitre 65 est principalement concerné par les aides pour les bourses aux permis pour 6K€, les bourses au BAFA pour 1.7 K€ et les bons alimentaires et secours d'urgence pour 5K€.

✓ Dépenses section d'investissement :

Chapitre	Proposé 2023	Réalisé 2022	Réalisé 2021
001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté			247.04 €
21 - Immobilisations corporelles	2 000.00 €		121.13 €
Total	2 000.00 €	0.00 €	368.17 €

Le chapitre 21 concerne l'achat de mobilier et de matériel informatique pour équiper un bureau pour l'agent responsable du CCAS.

✓ Recettes section de fonctionnement :

Chapitre	Proposé 2023	Réalisé 2022	Réalisé 2021
002 - Résultat de fonctionnement reporté	11 169.98 €	14 460.49 €	24 883.60 €
70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses	900.00 €	2 320.03 €	2 518.34 €
74 - Dotations et participations	21 349.15 €	5 600.00 €	5 450.00 e
77 - Produits exceptionnels		906.50 €	
Total	33 419.13 €	23 287.08 €	32 851.94 €

Le chapitre 002 concerne le résultat reporté de 2022 excédentaire.

Le chapitre 70 concerne le tiers des produits de concession funéraires.

Le chapitre 74 concerne le versement de la subvention du budget principal pour 20 899.15 € et la participation du Département pour RSA pour 450 €

Rien n'a été proposé au chapitre 77 car en 2022 les 906.50 € concernaient des annulations de rattachement.



Centre Communal d'Action Sociale

— Bagnols-en-Forêt —

✓ Recettes section d'investissement :

Chapitre	Proposé 2023	Réalisé 2022	Réalisé 2021
001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	185.87 €	185.87 €	
021 - Virement de la section de fonctionnement	1 814.13 €		
10 – Dotations, fonds divers et réserves			247.04 €
27 – Autres immobilisations financières			307.00 €
Total	2 000.00 €	185.87 €	554.04 €

✓ Equilibre des sections

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	33 419.13 €	33 419.13 €
Investissement	2 000.00 €	2 000.00 €

Les recettes

Les recettes sont composées principalement de :

En 70 : du 1/3 du produit de la vente des concessions funéraires

En 74 : la subvention versée par la commune à hauteur de 5K€, de la participation du département pour l'aide à l'instruction des dossiers de RSA.

En 77 : de divers dons versés, sur 2022 le montant de 906.50 € correspond uniquement à des annulations de rattachements

Libellé	Réalisé_N_2	Réalisé_N_1	Réalisé 2022
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	31 319,29 €	24 883,60 €	14 460,49 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	166,66 €	2 518,34 €	2 320,03 €
74 - Dotations, subventions et participations	5 575,00 €	5 450,00 €	5 600,00 €
77 - Produits exceptionnels	5 140,00 €	- €	906,50 €
Total général	42 200,95 €	32 851,94 €	23 287,02 €

✉ : C.C.A.S - 1 Place de l'Hôtel de Ville- 83608 BAGNOLS-EN-FORET Cédex

☎ : 04 94 40 31 50 📠 : 04 94 40 67 57

@ : mairie@bagnolsenforet.fr 🌐 : www.bagnolsenforet.fr



Centre Communal d'Action Sociale

— Bagnols-en-Forêt —

L'évolution des recettes démontre une diminution importante des libéralités reçues. En 2020, les dons s'élevaient à plus de 5000 euros à compter de 2021 plus aucun don n'a été enregistré sur le CCAS

L'investissement

Les dépenses

libellé	Réalisé_N_2	Réalisé_N_1	Réalisé 2022
21 - Immobilisations corporelles	- €	121,13 €	- €
27 - Autres immobilisations financières	307,00 €	- €	- €
Total général	307,00 €	121,13 €	- €

En investissement aucune dépense de réalisées sur 2022.

Sur les exercices antérieurs, les dépenses sont à la marge. Quelques Dépenses pour des besoins en mobiliers et un prêt remboursable qui apparaît en recettes sur l'année suivante.

Les recettes

libellé	Réalisé_N_2	Réalisé_N_1	Réalisé 2022
10 - Dotations, fonds divers et réserves	- €	247,04 €	- €
27 - Autres immobilisations financières	- €	307,00 €	- €
Total général	- €	554,04 €	- €

La séance est levée après épuisement de l'ordre du jour à 10 H 45 minutes.

NOTA : Le présent document a pour objet d'établir un compte-rendu permettant de conserver les principaux faits et un résumé des décisions des séances du conseil d'administration du CCAS. Il est rédigé par le ou la secrétaire de séance nommée par le Président conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales (CGCT). Il est approuvé par les administrateurs lors de la séance du conseil d'administration qui suit. Toute personne qui souhaiterait obtenir communication de l'intégralité du texte d'une délibération votée lors d'un conseil d'administration est invitée à contacter le CCAS.

✉ : C.C.A.S - 1 Place de l'Hôtel de Ville- 83608 BAGNOLS-EN-FORET Cédex

☎ : 04 94 40 31 50 📠 : 04 94 40 67 57

@ : mairie@bagnolsenforet.fr 🌐 : www.bagnolsenforet.fr